

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIERE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Procurations : 6

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2024/7/8

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois d'octobre, à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre.

**Présents**

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine.

**Absents excusés**

ACHARD Liliane, CARRET Bruno, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine, VANDENABEELE Magali.

**Procurations**

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SPOZIO Christine  
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène  
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à M. SARRAZIN Joël  
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François  
Mme SAUMONT Catherine donne procuration à M. CESTER Francis  
Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël

Madame Christine SPOZIO est élue secrétaire de séance

**Objet : Décision modificative budgétaire n° 1 sur le budget eau potable**

Il est rappelé à l'assemblée que suite à la prise de compétence eau potable en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune de La Bâtie-Neuve a procédé au transfert de son actif-passif vers la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Après l'actualisation du montant de l'actif-passif transmis par les services de la trésorerie principale durant l'été 2024, il s'avère que les crédits inscrits lors du vote du budget sont insuffisants.

Aussi, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

<b>Crédit à réduire en dépenses</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Dépenses	Fonctionnement	023		Virement section investissement	78 000.00 €

<b>Crédit à ouvrir en dépenses</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Dépenses	Fonctionnement	042	6811	Amortissement	90 000.00 €
Dépenses	Investissement	040	139		12 000.00 €

<b>Crédit à réduire en recettes</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Recettes	Investissement	021		Virement section d'exploitation	78 000.00 €

<b>Crédit à ouvrir en recettes</b>					
Sens	Section	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Recettes	Fonctionnement	042	777		12 000.00 €
Recettes	Investissement	040	281		90 000.00 €

Il est précisé que cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- Autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.


Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de Com-  
munes Serre-Ponçon Val d'Avance

Le secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO



**Certifié exécutoire**

Compte tenu de la transmission en préfecture le 03 octobre 2024

Et de la publication, le 10 octobre 2024

*(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).*